

Continuité écologique

Enjeux et état des lieux en Bourgogne-Franche-Comté

Marie-Pierre COLLIN HUET
Cheffe du service Biodiversité Eau Patrimoine

15 novembre 2019
Nuits-Saint-Georges



PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ

Déroulé de la présentation

- 1 – Le bon état écologique des eaux : **situation régionale**
- 2 – Les **spécificités régionales** à prendre en compte
- 3 – La restauration de la continuité en région : principes de la **méthodologie de priorisation appliquée**

DÉCLINAISON DE LA DIRECTIVE CADRE SUR L'EAU en Bourgogne-Franche-Comté

À MI-PAROURS : UN BILAN MITIGÉ

- ↔ Stabilité voire progression positive de l'état des masses d'eau
- Diminution des masses d'eau en mauvais état
- Régression des masses d'eau en très bon état
- Augmentation des masses d'eau en bon état

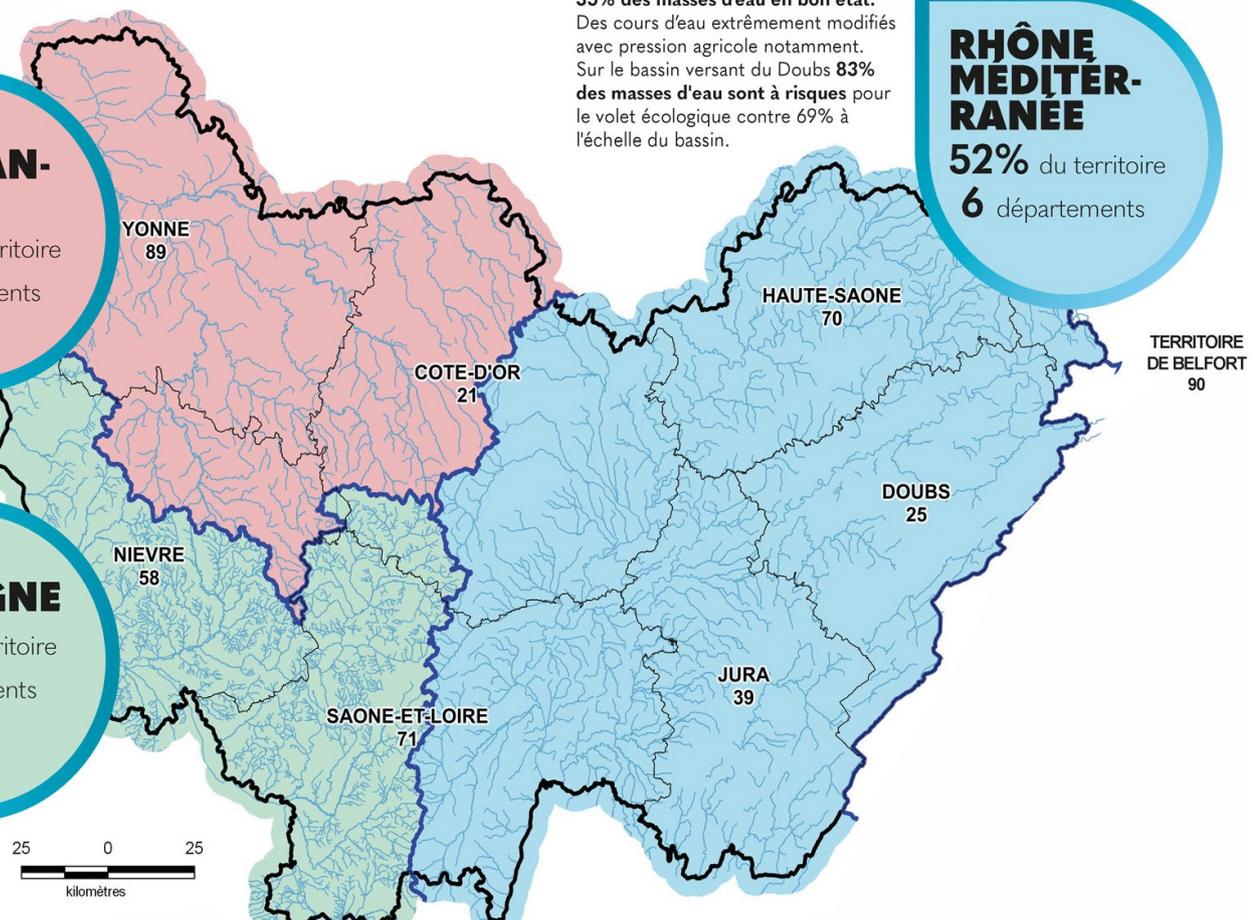
SEINE NORMAN-DIE
27% du territoire
3 départements

LOIRE BRETAGNE
21% du territoire
4 départements

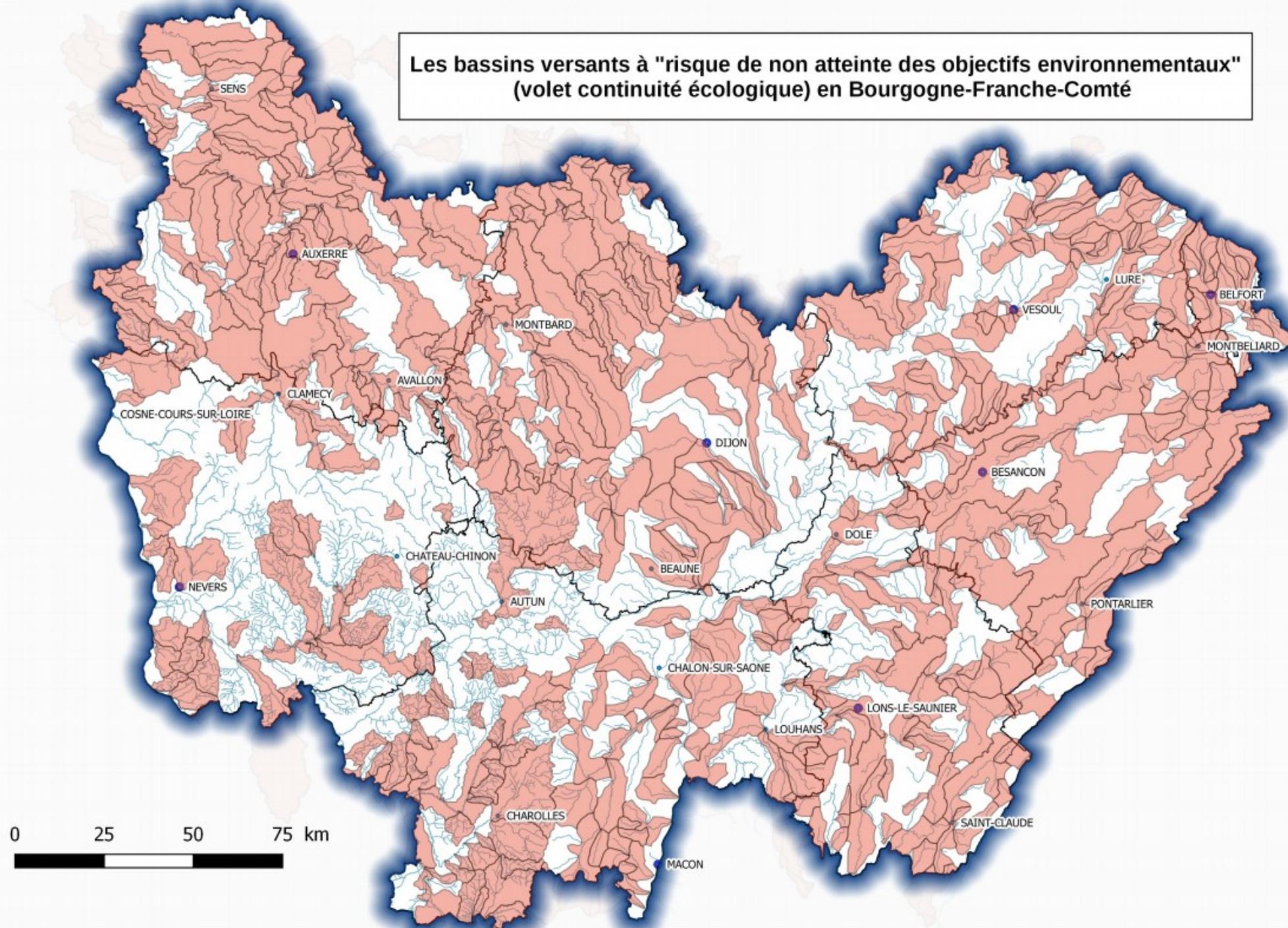
Un territoire très rural et peu densément peuplé où l'état des masses d'eau n'est pas bon et se détériore : EN 2013 : seul 2% des masses d'eau étaient en très bon état et 13% en bon état. 10% des masses d'eau en mauvais état. EN 2016 : 10 % des masses d'eau en bon état (ce qui est nettement inférieur aux moyennes du bassin), 26 % des masses d'eau en mauvais état.

35% des masses d'eau en bon état. Des cours d'eau extrêmement modifiés avec pression agricole notamment. Sur le bassin versant du Doubs 83% des masses d'eau sont à risques pour le volet écologique contre 69% à l'échelle du bassin.

RHÔNE MÉDITÉRANÉE
52% du territoire
6 départements



Les bassins versants à "risque de non atteinte des objectifs environnementaux"
(volet continuité écologique) en Bourgogne-Franche-Comté



3 ENJEUX RÉGIONAUX PRIORITAIRES



LA RÉDUCTION DES POLLUTIONS DIFFUSES DANS LES MILIEUX.

136 captages prioritaires. Une qualité des eaux souterraines et superficielles préoccupante malgré les actions engagées sur certains territoires.



RESTAURATION DE LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE



GESTION QUANTITATIVE

Les épisodes de sécheresse récents ont mis en exergue la forte vulnérabilité de la ressource en eau, des milieux et de nombreux territoires en cas d'évènement hydrologique exceptionnel. 2018 et 2019 ont été particulièrement sévères sur la région.

**Facteurs multiples de mauvais état :
diagnostic pressions**

Les altérations hydromorphologiques sont une des 1^{ères} causes de risque de non atteinte du bon état des cours d'eau, particulièrement la fragmentation

- Pour atteindre bon état écologique il faut que le cours d'eau soit :
 - Moins pollué (moins d'intrants et + de débit)
 - à nouveau « auto-constructeur » (agir sur hydromorphologie)
- Hydromorphologie : **1 levier d'action parmi d'autres mais essentiel** pour **atteindre le bon état** et **retrouver les services rendus** par le fonctionnement des cours d'eau

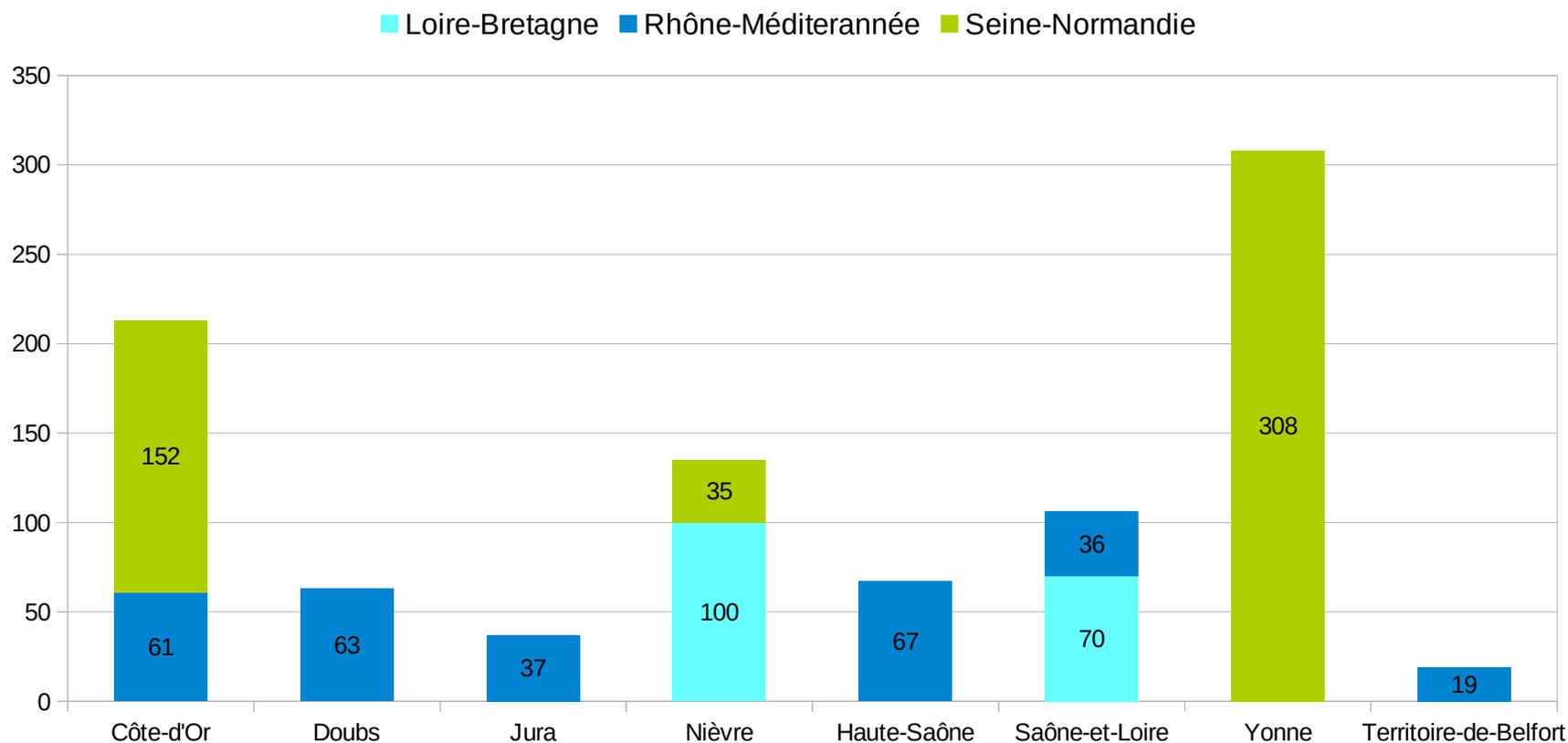
Agir simultanément sur l'ensemble à la bonne dose

Etat d'avancement en région de la mise au norme des ouvrages :

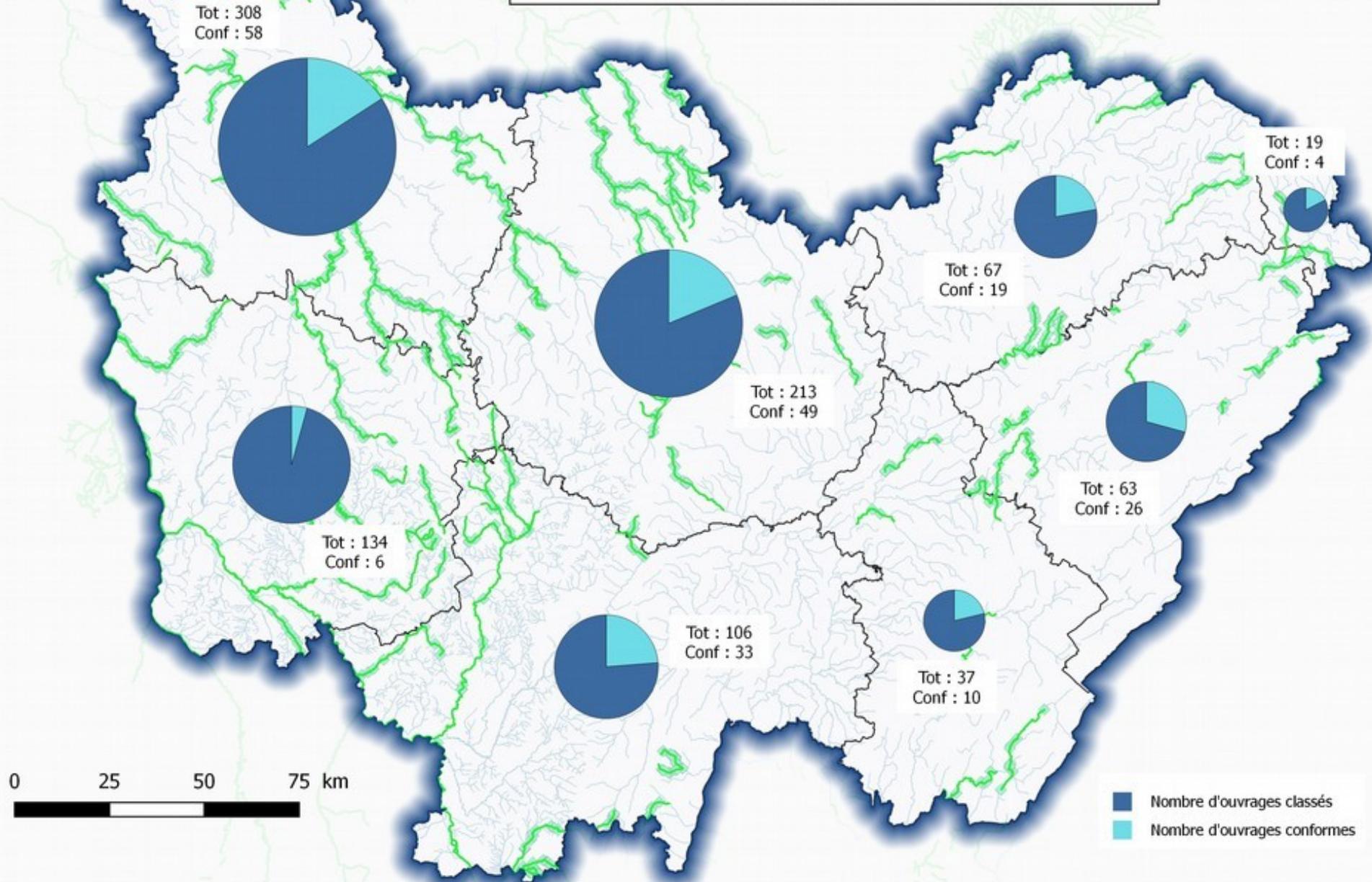
◆ Région située en tête de trois bassins

- Loire-Bretagne : 170 ouvrages classés
- Rhône-Méditerranée : 283 ouvrages classés
- Seine-Normandie : 495 ouvrages classés

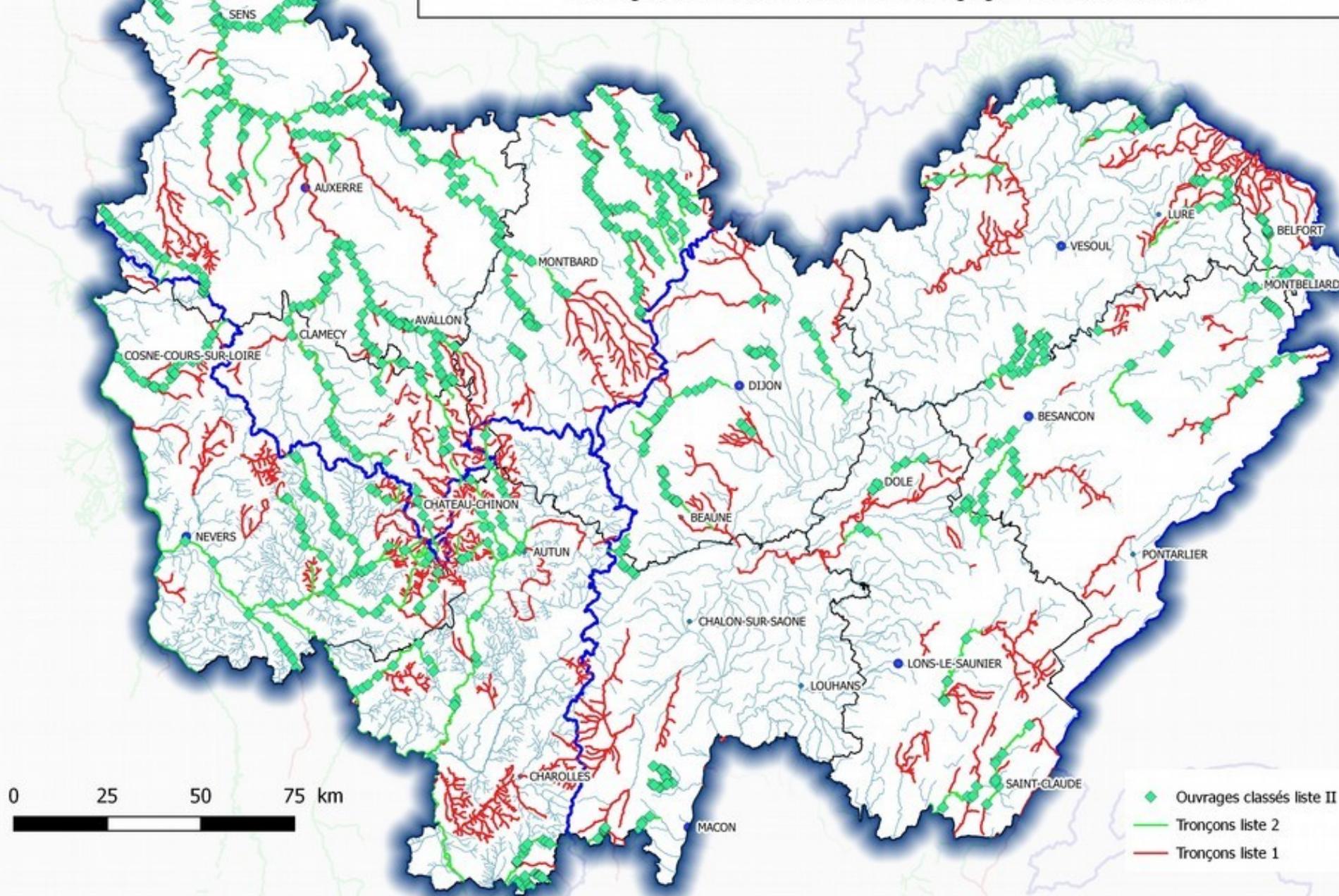
+/- 950 ouvrages classés sur environ 9000 ouvrages identifiés



Avancement de la restauration de la continuité écologique en Bourgogne-Franche-Comté en 2019



Tronçons classés au titre de l'article L.214-17 du code de l'environnement et ses ouvrages classés en liste II en Bourgogne-Franche-Comté



Mise en œuvre : **recherche de solutions proportionnées et partagées**

- Il n'y a pas de dogme sur l'effacement des ouvrages : **le nombre d'ouvrages effacés reste minoritaire par rapport au nombre d'ouvrages conservés et équipés pour réduire leurs impacts environnementaux : 1 ouvrage sur 4 seulement a été effacé lors du 10^{ème} programme de l'Agence de l'Eau RMC.**
- **Considération des différents enjeux et usages : AEP, hydroélectricité d'une certaine puissance, patrimoine classé, piscicultures, sécurité publique...**

Proportionnalité des exigences

- Niveau d'exigence **au cas par cas**
- **Différentes interventions possibles** : évaluer les avantages/inconvénients = pesée des intérêts

La solution retenue au final (déconstruction, gestion ou équipement des ouvrages) est donc basée sur les impacts et enjeux environnementaux et tient compte des différents usages associés

Méthodologie appliquée en région (note technique du MTES du 30 avril 2019)

1

Planifier les actions

Identifier les enjeux
écologiques et admin.

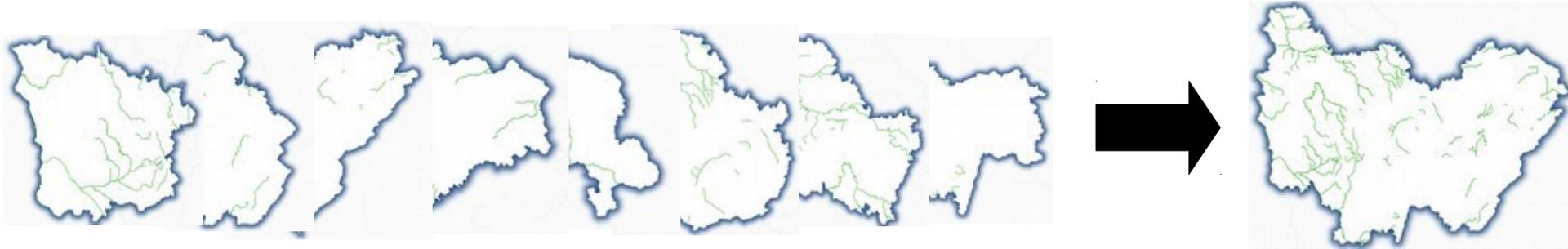
fondements de l'article L.214-17 du CE

Prioriser les actions

DDTs, AEs, AFB et DREAL



📢 Priorisation = enjeux écologiques + éléments de pragmatisme



Travail partenarial

2

Identification des enjeux connexes

Paysage / patrimoine

Énergie

Sport / Loisir

Autres

DRAC / UDAP

DREAL

DRDJSCS

AEP, navigation ...

Prise en compte des enjeux – travail inter-service

Coordination

3

Réunion d'échanges avec parties prenantes – mi-novembre

4

Remontées aux bassins et à la DEB – fin novembre

Méthodologie appliquée en région (note technique du MTES du 30 avril 2019)

◆ Présentation de la méthode

Enjeux écologiques

Ouvrage Rbio / décloisonnant
Contexte piscicole
Problème hydrologique (TCC)
Hauteur ouvrage
Longueur remous
Linéaire décloisonné
Mesures morpho PDM



Éléments de pragmatisme

Existence de prescriptions
Études avancées
Présence MO locale

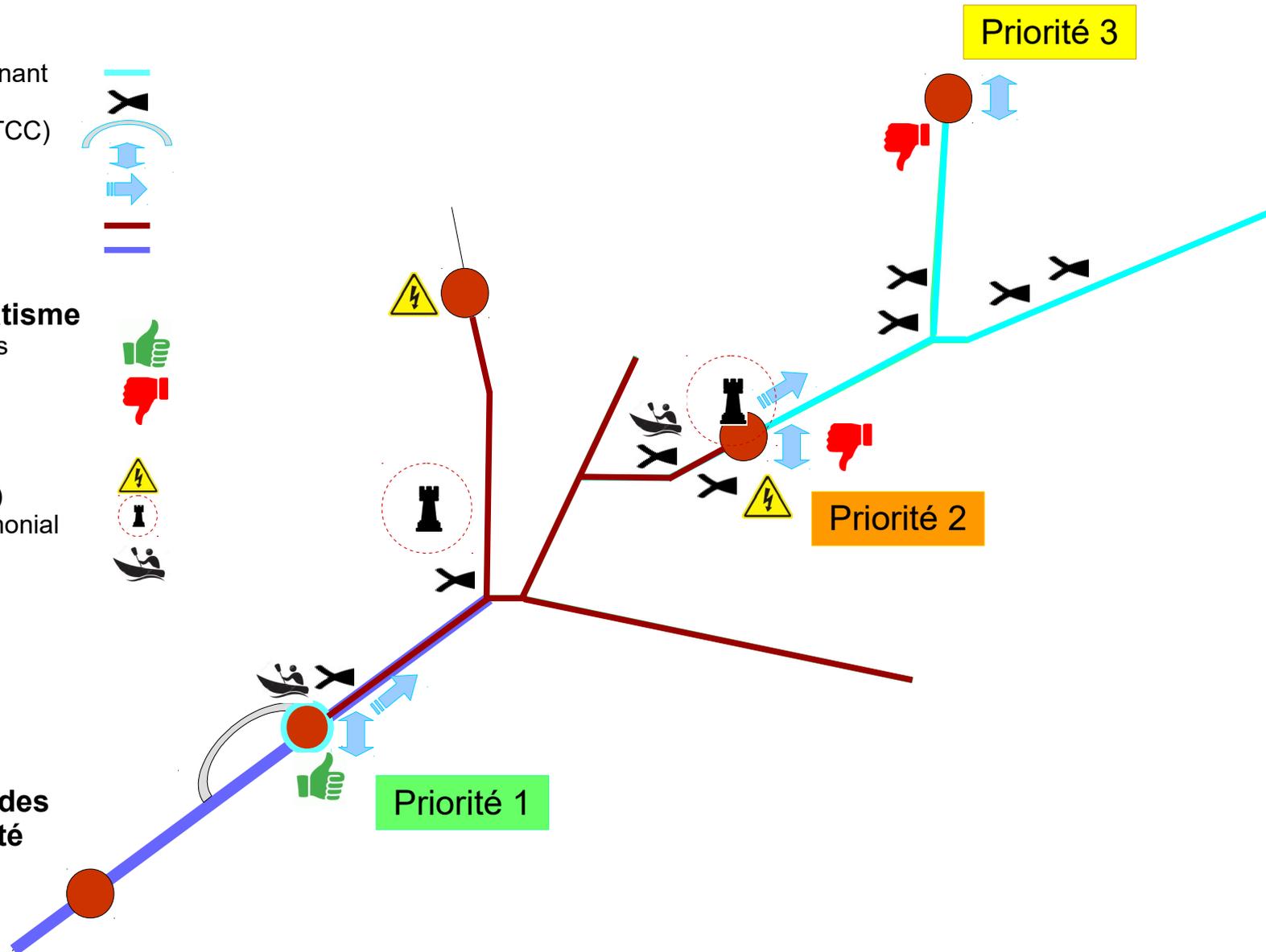


Enjeux connexes

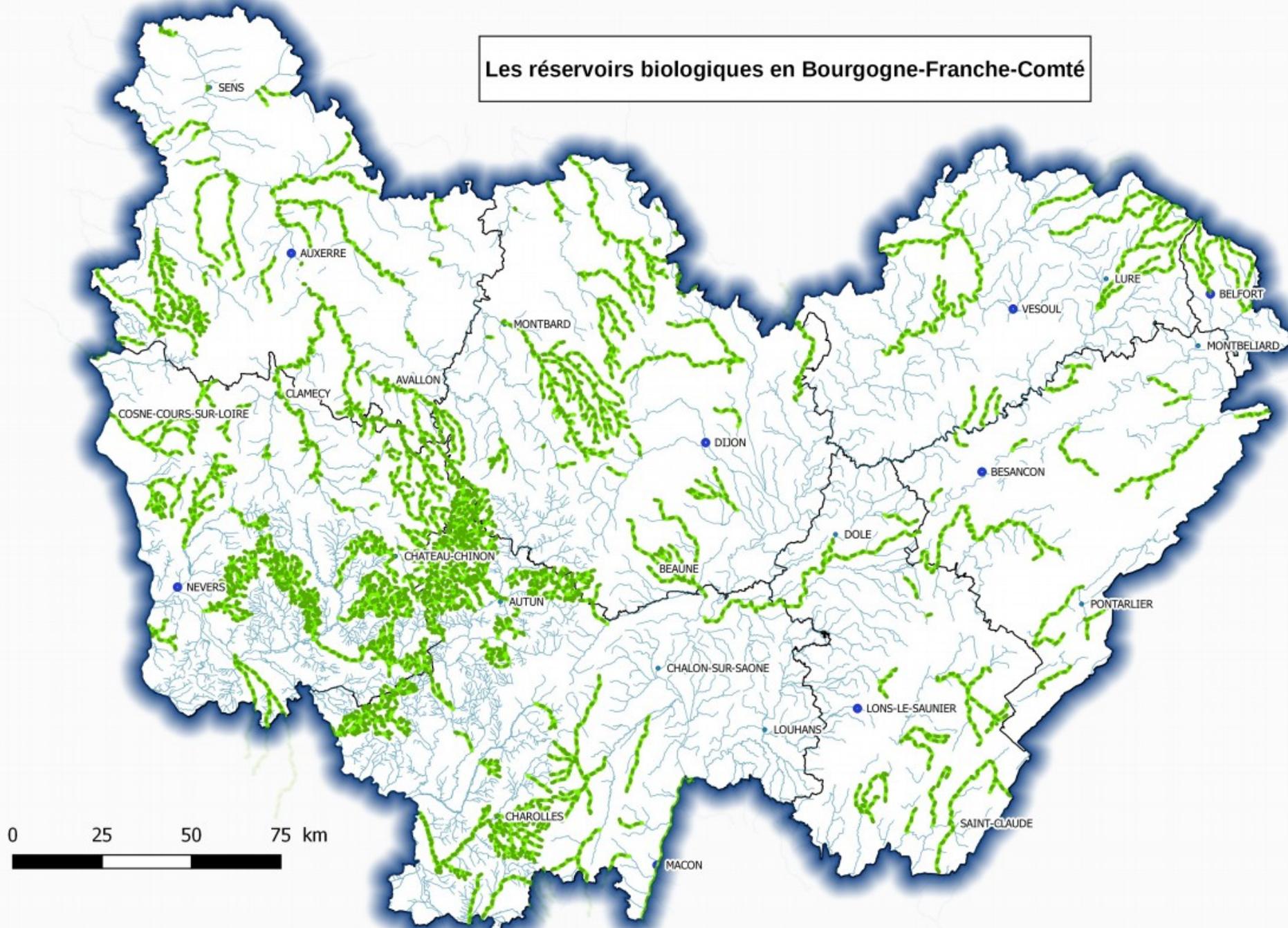
Usage (hydroélectricité...)
Secteur paysager / patrimonial
Continuité navigation



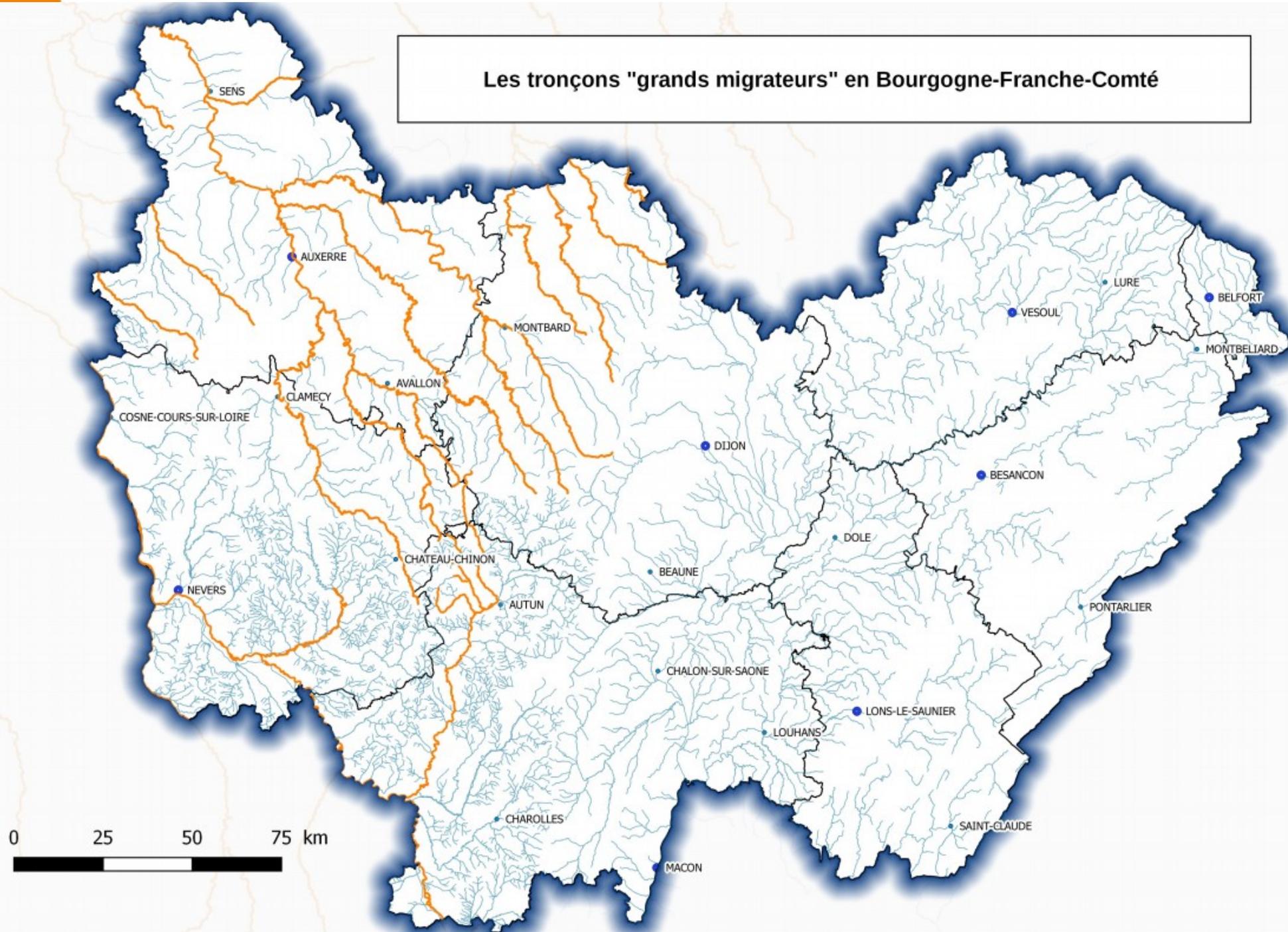
Aide à la définition des
niveaux de priorité



Les réservoirs biologiques en Bourgogne-Franche-Comté



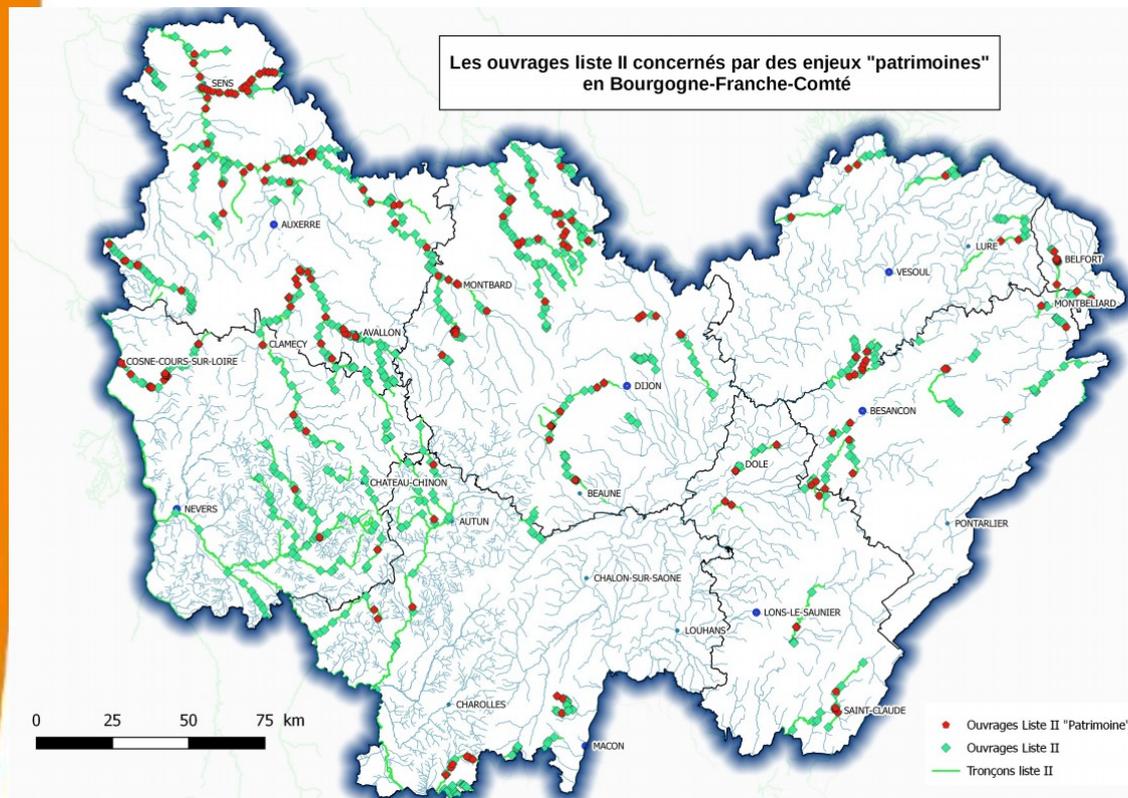
Les tronçons "grands migrants" en Bourgogne-Franche-Comté



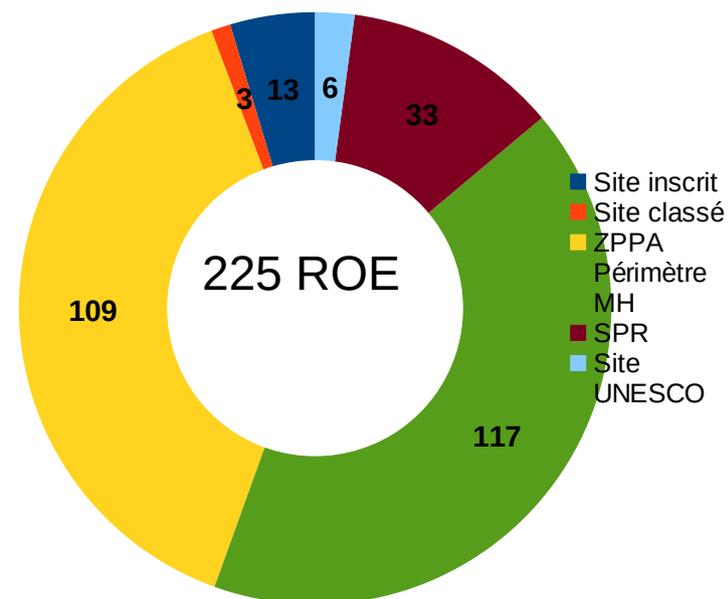
Les enjeux pris en compte

◆ Le paysage et le patrimoine

■ Enjeux identifiés et pris en compte depuis 2012



Ventilation des ouvrages dits "Patrimoine"



Les enjeux pris en compte

◆ La pratique sportive en milieu aquatique

■ Des enjeux à mieux prendre en compte avec les acteurs concernés

- ▶▶ Thématique souvent intégrée
- ▶▶ Développement du tourisme, de la pratique sportive en MA,
- ▶▶ Rapprochement de la DREAL et de la DRDJSCS pour cadrer les démarches,
- ▶▶ Chantier national d'identification des ouvrages faisant obstacle à la continuité de la navigation (ROCK) sur la base du ROE de l'AFB,
 - ▶▶ Localisation des bases de loisirs proposant des locations de canoë-kayak, donc logiquement proches de cours d'eau navigables aux embarcations.



Les enjeux pris en compte

◆ Le développement des énergies renouvelables

■ Enjeu hydroélectricité identifié, toujours pris en compte

▶ Équipement (RCE) toujours privilégié – pas de suppression d'ouvrage qui ont un usage hydroélectrique conforme à la réglementation et qui participent aux objectifs nationaux,

▶ Aides financières pour se mettre en conformité,

▶ Le territoire régional est peu propice au développement hydroélectrique (sites nouveaux)

« Le contexte hydrographique bourguignon est globalement peu propice à la production hydraulique d'électricité » (SRCAE ex. BO),

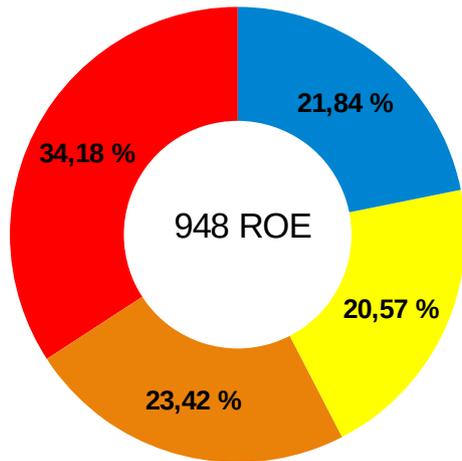
« Le potentiel de développement supplémentaire de l'hydroélectricité est limité dans la région » (SRCAE ex. FC).

▶ Améliorer l'existant ou se diriger vers les ouvrages dont l'existence n'est pas remise en cause.



Priorisation : résultats en Bourgogne Franche-Comté

◆ Bilan du travail technique – Mise en œuvre



Département	Priorité 1/A	Priorité 2	Priorité 3	Conforme	Total
Côte-d'Or	51	89	24	49	213
Doubs	32	5	-	26	63
Jura	23	2	2	10	37
Nièvre	59	60	10	6	135
Haute-Saône	24	4	20	19	67
Saône-et-Loire	45	15	12	33	105
Yonne	70	52	126	60	308
Terr.-de-Belfort	15	-	-	4	19
Total	324	222	195	207	948

2019 ← → 2027

■ La priorité pour les années à venir : les ouvrages P1/PA, c'est sur ces ouvrages que la continuité écologique doit être rétablie en PRIORITÉ :

- ▶▶ focaliser et concentrer les efforts,
- ▶▶ focaliser les moyens sur ces priorités,
= pro-activité des services de l'État.

Objectif calendaire et réglementaire : 2021 - 2023

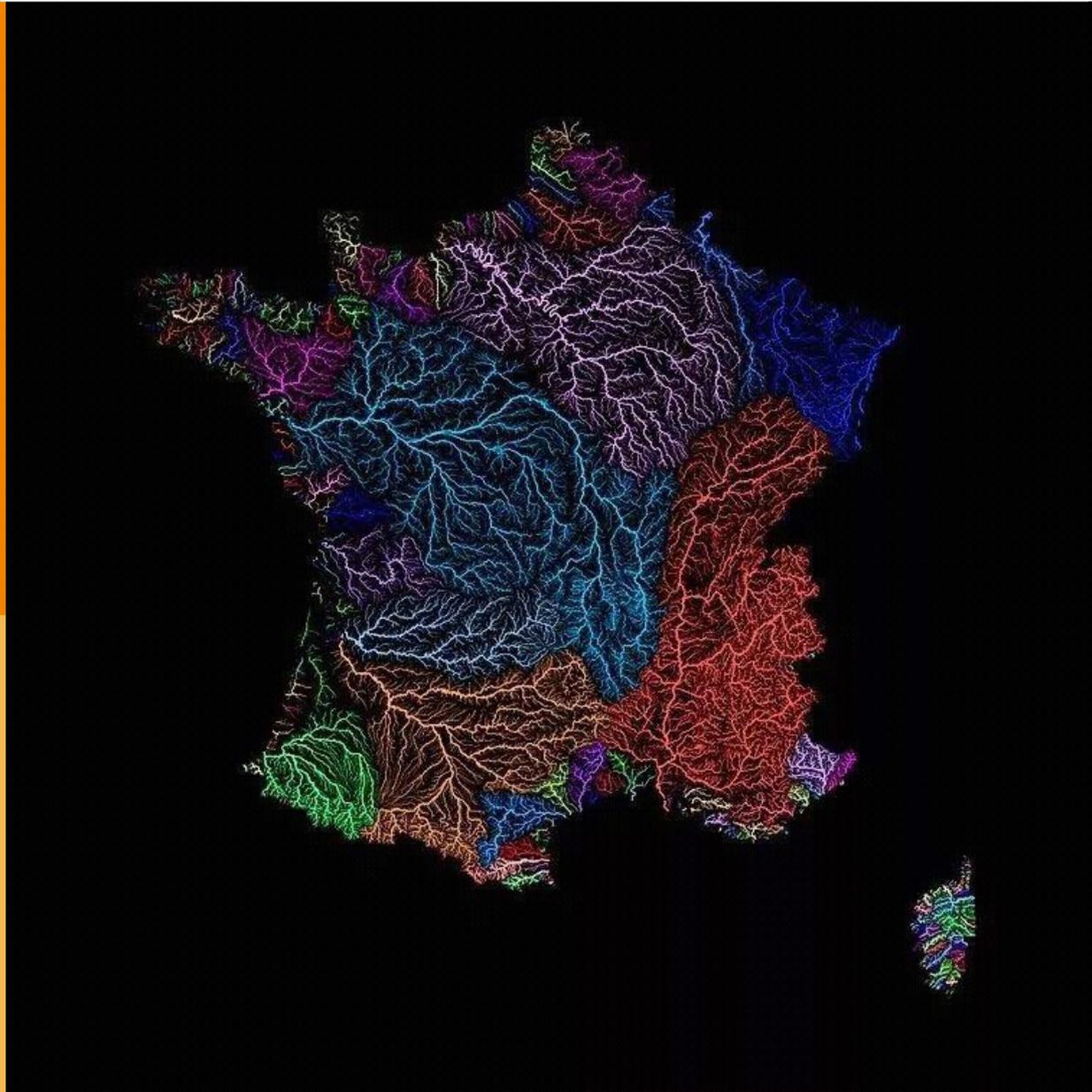
Mais : « la priorisation n'est pas une soustraction aux obligations réglementaires qui s'appliquent à l'ensemble des cours d'eau en liste 2 »

■ Les P2/P3 :

- ▶▶ traitement à l'opportunité,
- ▶▶ appui MO locale si besoin, traitement DLE...
= traitement moyen terme.

Objectif calendaire et DCE : 2027

Les veines Bleues de la France de Robert Szucs



Merci de votre attention



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ

DREAL Bourgogne-Franche-
Comté